

N° D_09_2025

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Autorisation signature devis SARL CHARTIER ELEC divers travaux

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Procuration : 1

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 28 mars 2025

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Procuration : Jacques PENNAVAIRE donne pouvoir à Paul NEVELING

Excusés : Rémi PECH, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Monique RAMPLOU

Monsieur le Maire explique aux membres présents que suite aux visites de vérifications électriques périodiques obligatoires des établissements recevant du public (ERP) de la commune, des rapports ont été réalisés et pour certains des réserves ont été émises. Il expose les travaux à faire réaliser afin de lever ces réserves sur les ERP suivants: Eglise, Ecole et salle des fêtes.

Il rappelle ensuite des travaux électriques en attente: rétablissement d'un éclairage dans le hall de la classe de maternelle et remise en état d'un éclairage public, ainsi que l'installation d'une borne de branchement provisoire au parc communal et précise que cette dernière dépense a été votée au budget dans la section investissement dans le cadre de l'opération d'équipement "aménagement du parc".

Monsieur le Maire présente ensuite le seul devis réceptionné en Mairie pour l'ensemble de ces travaux:

- SARL CHARTIER ELEC située 4 rue de Fanum, ZA Au Rivel - 11400 FENDEILLE pour un montant de 3 345,00 € HT soit 4 014,00 € TTC (dont 1 820,00 € HT soit 2 184,00 € TTC pour la fourniture et l'installation d'une borne de branchement provisoire au parc communal)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- d'**APPROUVER** et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de la SARL CHARTIER ELEC d'un montant HT de 3 345,00 € soit 4 014,00 € TTC
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 14 avril 2025

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 14 avril 2025

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

011-211102751-20250408-D_09_2025-DE

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

011-211102751-20250408-D_09_2025-DE